



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Illettrisme

Question écrite n° 46699

Texte de la question

M. Eric Duboc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les moyens financiers consacrés à l'illettrisme. Il lui rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, désigné la lutte contre l'illettrisme comme une priorité pour laquelle il était nécessaire de mobiliser les efforts de l'État, des collectivités locales et des partenaires sociaux. Or la coordination des associations de lutte contre l'illettrisme de la Vienne lui a fait part de ses vives inquiétudes après avoir constaté la forte diminution des subventions qui leur sont allouées pour l'exercice 1996/1997, alors même que les publics concernés sont en constante augmentation. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des décisions budgétaires qu'il entend prendre pour traduire la volonté affichée par le Gouvernement, faute de quoi les objectifs fixés ne pourront être atteints.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a pour mission essentielle de lutter contre les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves et c'est à ce titre qu'il s'est engagé à prévenir les situations d'illettrisme. La maîtrise de la langue est la condition première de la réussite scolaire. La rentrée de 1996 a été l'occasion de préciser la place de la lecture et de l'écriture au cours des cycles et des classes de l'école primaire. À l'école maternelle, l'enfant apprend à parler, car un enfant qui parle bien a toutes les chances d'apprendre à lire aisément. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture proprement dite s'effectue au cours préparatoire. En fin de cycle des apprentissages fondamentaux (CE 1), l'élève sait lire à voix haute un texte simple et court, en comprenant ce qu'il dit. Si des difficultés apparaissent, au-delà de l'aide qui est apportée par le maître de la classe lui-même, les maîtres spécialisés en adaptation scolaire interviendront pour y remédier. Au-delà du CE 1, l'élève écrit et lit des textes de plus en plus complexes. À la fin de sa scolarité primaire, il doit savoir lire sans fatigue dix pages environ et rédiger un texte court avec tout le soin nécessaire, sans faute d'orthographe. Par ailleurs, diverses mesures, prenant en compte toute l'importance que revêt la maîtrise de la langue, ont d'ores et déjà été mises en œuvre et se poursuivent, confirmées par les nouveaux programmes pour l'école primaire, entrés en application en 1995, qui mettent un accent particulier sur la maîtrise de la langue orale et écrite tout au long des trois cycles de l'école primaire. L'Observatoire national de la lecture, mis en place le 14 février 1995, a publié un document intitulé « Regards sur la lecture et ses apprentissages ». Son plan de travail pour l'année 1996-1997 porte sur trois thèmes : l'entrée dans le monde de l'écrit à l'école maternelle (ce rapport vient d'être remis au ministre) ; comment les élèves apprennent à lire au cycle 2 ; favoriser la lecture au cycle 3, à l'entrée du collège. Parallèlement à ces analyses, quatre chantiers de réflexion seront ouverts : l'évaluation de la lecture et le repérage de l'échec ; écritures et lectures ; les manuels de lecture au cours préparatoire, les nouveaux médias et la lecture. Un plan de développement des bibliothèques centres documentaires a été lancé en 1993 dans 21 départements pilotes et étendu à 50 nouveaux départements. Son financement national a été mené à terme pour l'ensemble des départements durant l'année scolaire 1995-1996. Le ministère chargé de l'éducation nationale a consacré près de 35 millions de francs à cette action mise en œuvre en collaboration avec le ministère de la culture et avec l'aide de nombreux partenaires institutionnels ou associatifs. Le suivi du plan de

developpement des BCD est maintenant assure au niveau departemental. Pour ce faire, comme en 1995-1996, cinq seminaires interacademiques seront organises au cours de l'annee scolaire 1996-1997. Un CD-Rom sur la pedagogie de la lecture a ete distribue a l'ensemble des responsables institutionnels et pedagogiques que sont les recteurs, les inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education nationale, les inspecteurs de l'education nationale et les differents charges de mission academique (maitrise de la langue, innovations et valorisation des reussites, technologies nouvelles). Il sera egalement mis en vente dans le reseau du Centre national de documentation pedagogique (CNDP). Un repertoire analytique d'ouvrages de litterature de jeunesse « Mille et un livres pour les ecoles » a ete elabore. Aux 850 titres des selections effectuees de 1990 a 1994 dans le cadre de l'operation « Des livres pour les ecoles » ont ete ajoutees des nouveautes pour l'annee 1995. Chaque ecole sera destinataire, au cours de l'annee 1997, d'au moins un exemplaire de ce repertoire, de meme que les circonscriptions d'inspection. Il sera, de plus, integralement incorpore dans la base de donnees que represente le CD-Rom sur la lecture et mis a jour sur le reseau Internet. S'agissant des actions de formation continue des enseignants, sur l'annee 1996-1997, la moitie d'entre elles sont consacrees a la maitrise de la langue.

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46699

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6698

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1201